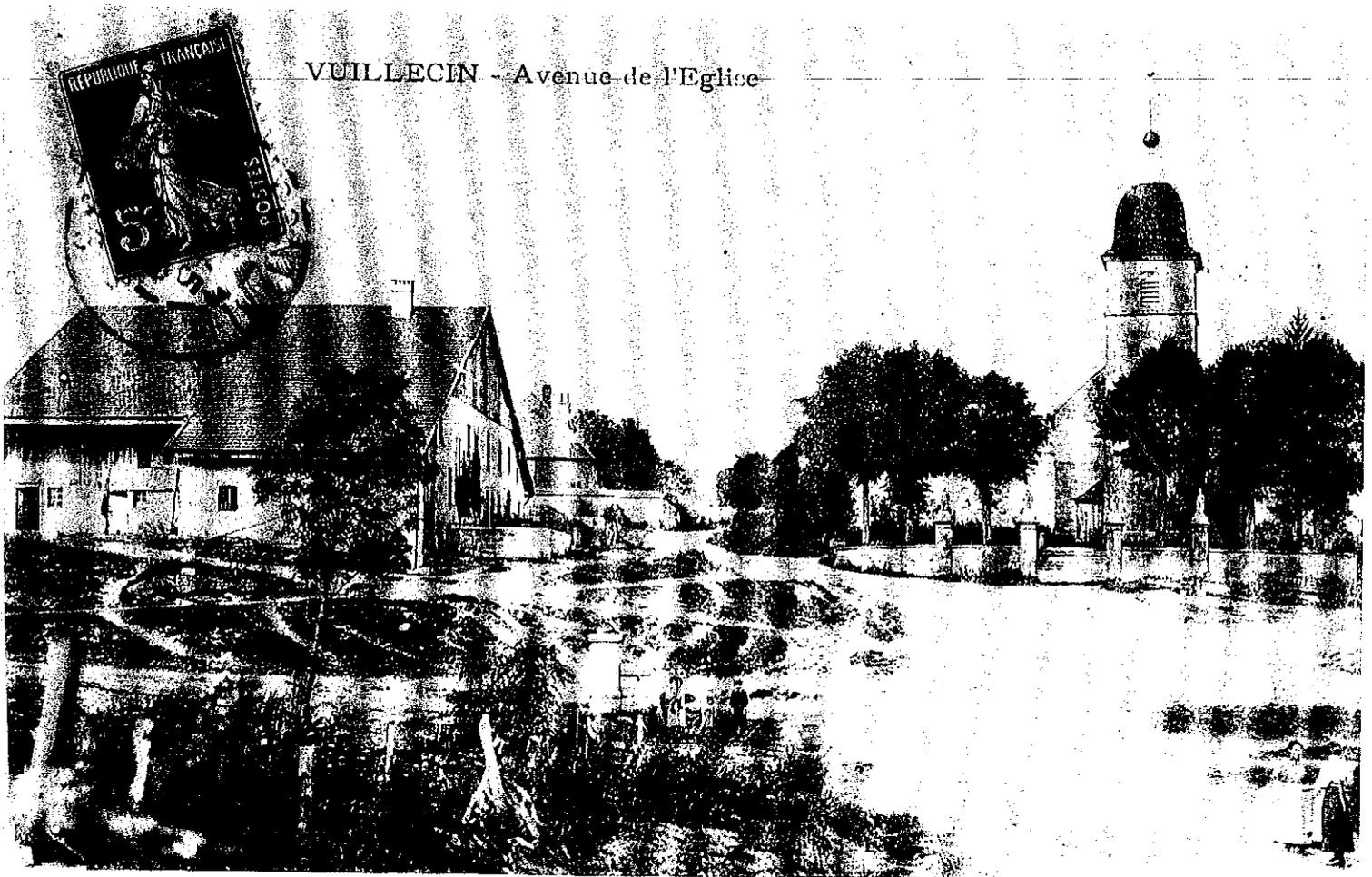


Commune de Vuillecin

Bulletin Municipal



Mai 1998



SOMMAIRE

Budget Primitif 1998		Visite des Entreprises :	17 à 19
section de fonctionnement - dépenses	1	Ferrari	
section de fonctionnement - recettes	2	Prince	
section d'investissement - dépenses	3	Préfabéton	
section d'investissement - recettes	4	APV armatures	
		SFCA	
Quelques chiffres	5	France Actéon	
		Elles nous ont quittés	
Pensons à nos voisins	6		
		Réalisations et Projets de la Municipalité	
Environnement	7	Lotissement	20
Journée environnement	8	Assainissement rue de Fontenelle et du	
		Vieux Chalet	20
Etat Civil	9 et 10	Abords de l'église	20
		Réservoir de Fontenelle	20
Informations Diverses	11 et 12	Nouveau clocher de Vuillecin	21
Locations des salles		Piste forestière	22
Vote		Diagnostic du réseau assainissement	22
Inscriptions sur les listes électorales		Recherche des fuites réseau eau	22
Recensement militaire		Raccordement de la Zone Artisanale	23
		Zone sportive	23
Avis aux conducteurs	13		
		CCPA et service technique	24
Les associations :			
		La forêt	25
ASLV	14		
ACE	15	Les trois hirondelles de Vuillecin	26
Bibliothèque	16	Poème : élévation	27

Budget Primitif

Exercice 1998

Section de Fonctionnement

N° du Chapitre	Dépenses	2 105 000
011	Charges à caractère général	508 300
012	Charges de personnel	59 600
65	Autres charges gestion courante	741 600
66	Charges financières	232 000
67	Charges exceptionnelles	14 500
022	Dépenses imprévues	17 000
023	Virement section investissement	532 000

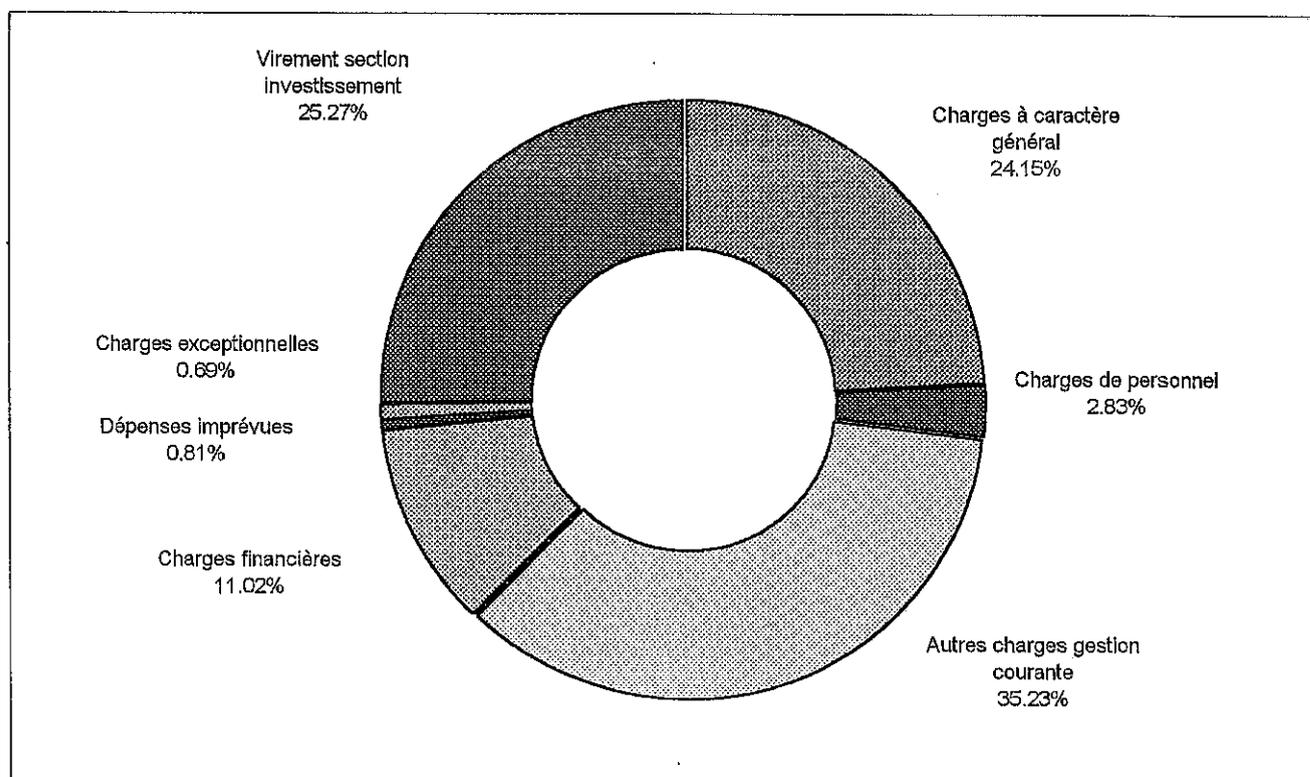
combustibles, fournitures bureau, entretien divers

agent entretien, occasionnels, cotisations

indemnités élus, aide sociale, sivom, sictom

Intérêts des emprunts sur ouverture de crédit + divers

prix, titres annulés sur rôle



Budget Primitif

Exercice 1998

Section de Fonctionnement

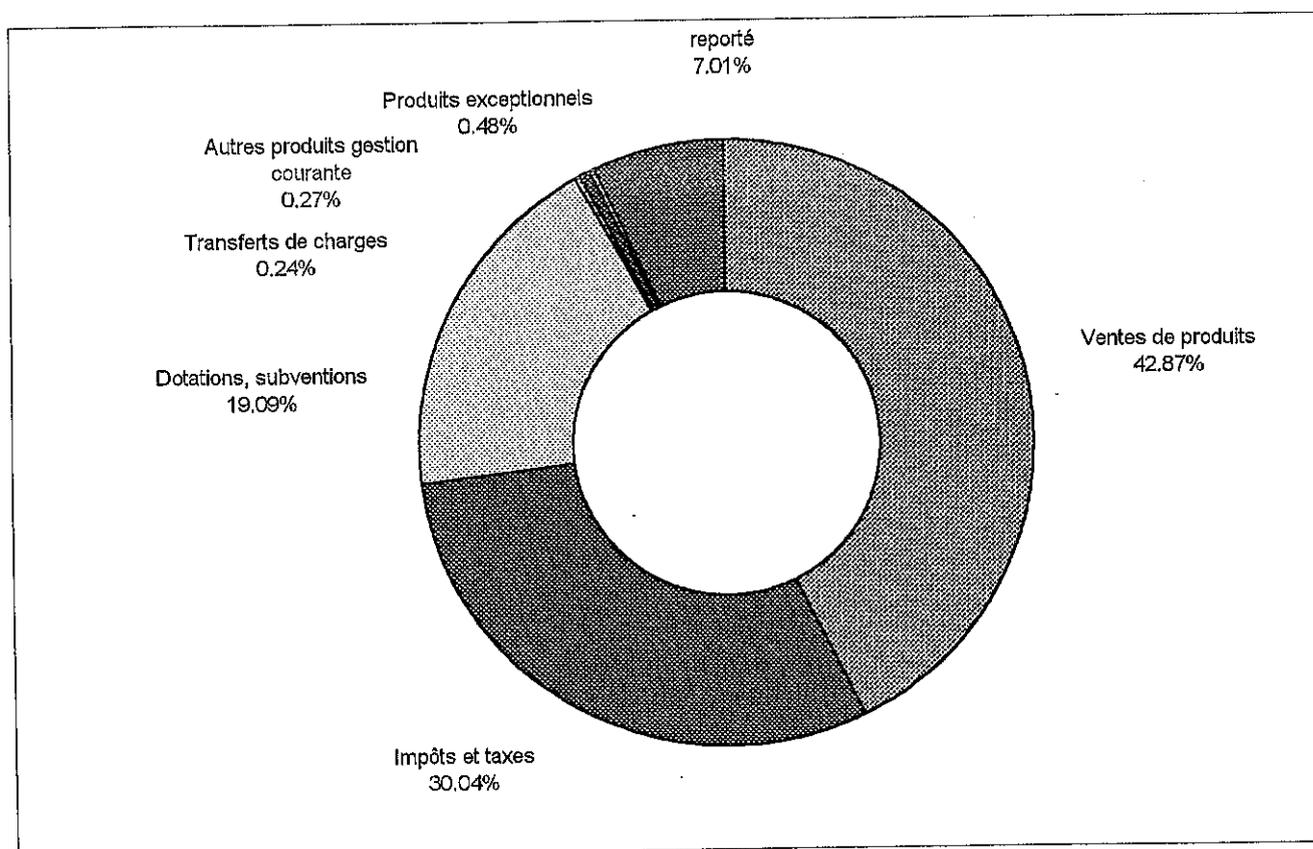
N° du Chapitre	Recettes	2 105 000
70	Ventes de produits	902 500
73	Impôts et taxes	632 400
74	Dotations, subventions	401 900
75	Autres produits gestion courante	5 600
77	Produits exceptionnels	10 000
79	Transferts de charges	5 000
002	Excédent fonctionnement reporté	147 600

ordures ménagères, coupes de bois, droit pêche

produit 4 taxes, débits boisson, permis chasse

dotation de base, compensation TF et TP

location sablière, communaux, salles

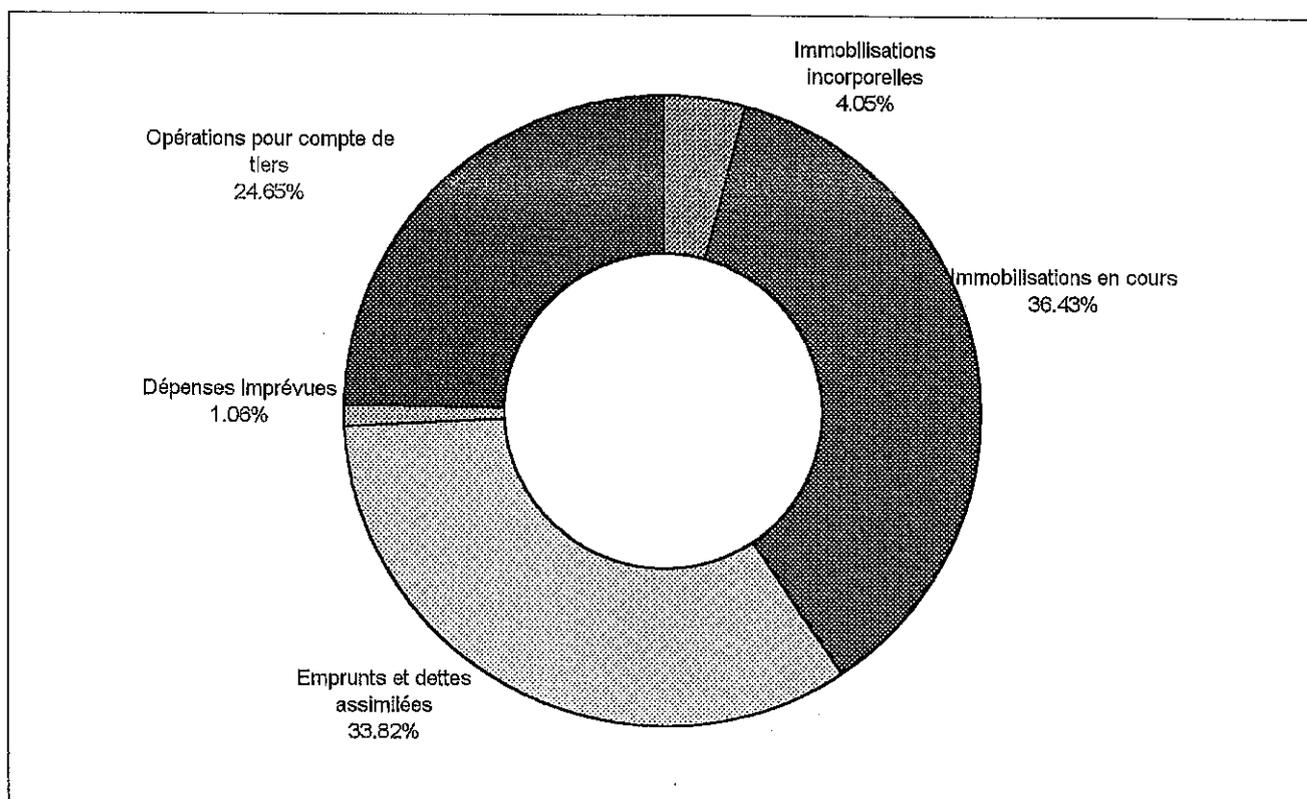


Budget Primitif

Exercice 1998

Section d'Investissement

N° du Chapitre	Dépenses	2 397 700	
21	Immobilisations incorporelles	97 000	<i>programme ONF, tondeuse gazon, matériel info.</i>
23	Immobilisations en cours	873 400	<i>enrobé terrain tennis, foot, asst Fontenelle</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	811 000	<i>remboursement par anticipation dette</i>
20	Dépenses imprévues	25 300	
4581	Opérations pour compte de tiers	591 000	<i>travaux lotissement, salle convivialité</i>

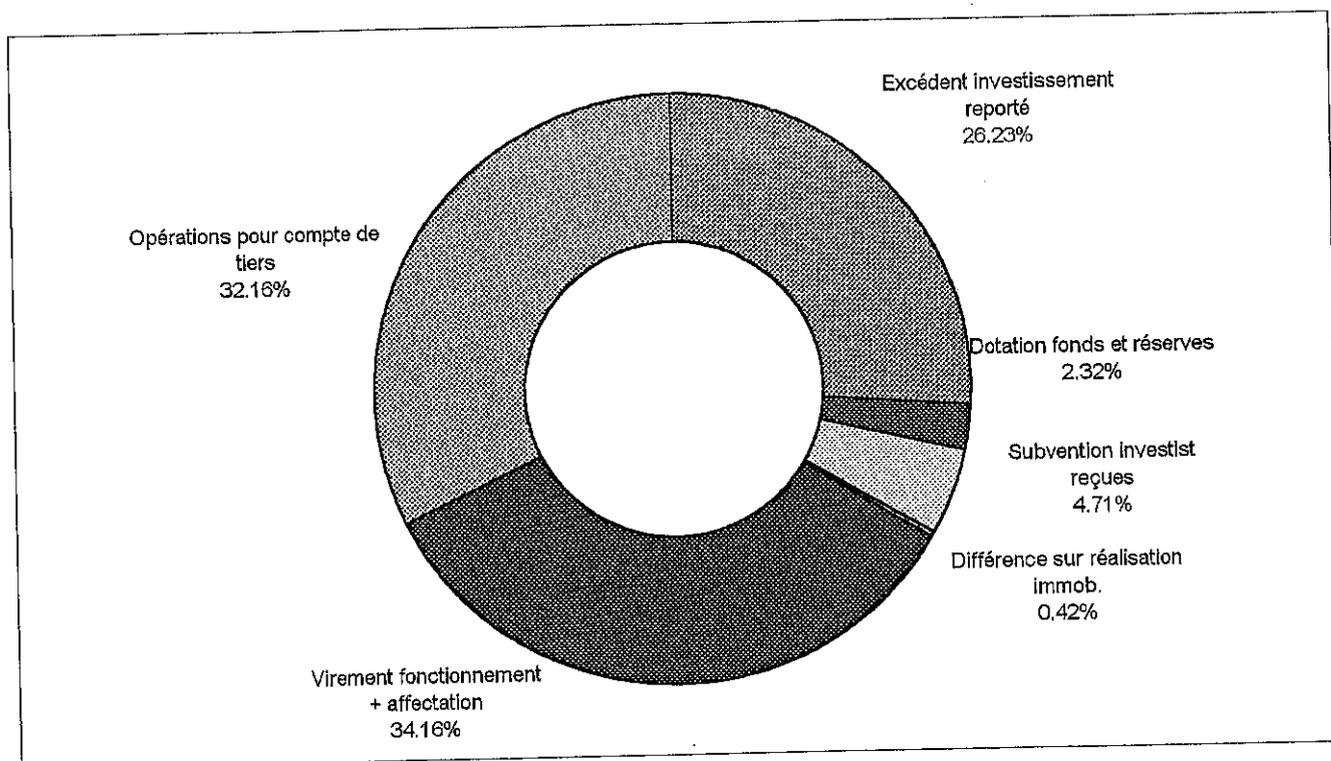


Budget Primitif

Exercice 1998

Section d'Investissement

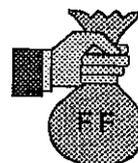
N° du Chapitre	Recettes	2 397 700	
001	Excédent investissement reporté	629 000	<i>fonds compensation TVA, taxe locales équipt</i>
10	Dotation fonds et réserves	55 700	<i>protection incendie, asst rue Fontenelle</i>
13	Subvention investist reçues	113 000	
19	Différence sur réalisation immob.	10 000	
021	Virement fonctionnement + affectation	819 000	
4582	Opérations pour compte de tiers	771 000	<i>ventes parcelles lotissement</i>



Quelques Chiffres

Recettes 1997

Locations terrains communaux, loge, terrains cultivables, carrière	335 000 Frs
Produit des 4 taxes :	626 930 Frs
Dont - Habitation (4.46%) :	90 652 Frs
- Foncier Bâti (4.25%) :	74 500 Frs
- Foncier non Bâti :	19 923 Frs
- Professionnelle :	551 855 Frs
Produit des bois (après déduction des frais de garderie et travaux)	318 462 Frs
Redevances :	414 350 Frs
- ordures ménagères	91 650 Frs
- eau	175 200 Frs
- assainissement	147 500 Frs
Parcelles lotissement	771 000 Frs



Dépenses 1997

Secrétariat Sivom - Regroupement Pédagogique	540 000 Frs
Sictom (Ordures Ménagères)	161 500 Frs
Intérêts des emprunts	230 000 Frs
Remboursement capital emprunt	250 000 Frs

Budget Eau :

dont consommation La Chaux :		246 830 Frs
consommation Syndicat des Eaux de Bians :	1 170 Frs	
consommation Syndicat des Eaux de Dommartin :	93 740 Frs	
divers	12 470 Frs	
(emprunts, salaire, réparations, dotations, FNDAE et agence de l'eau, etc.)	139 450 Frs	

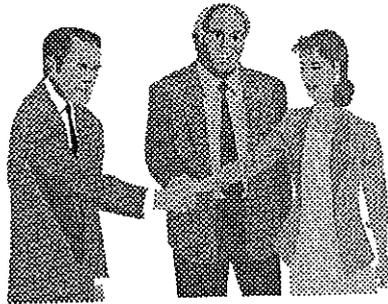
Budget Assainissement :

dont Sivom :		73 000 Frs
divers (réparations, dotations, travail régie) :	52 000 Frs	
	21 000 Frs	

Investissements 1997

Clocher		948 900 Frs
Lotissement	195 600 Frs	
Poteaux incendie	540 000 Frs	
Aménagement décharge	59 000 Frs	
Aménagement accotements Pont Rouge	66 300 Frs	
Divers	24 300 Frs	
(bac fontaine, panneaux, lampes, conteneurs, alarme mairie, tables, travaux école, etc.)	63 700 Frs	

Pensons à nos voisins



Voici quelques consignes qu'il est toujours bon de rappeler.

L'arrêté préfectoral du 19 avril 1990 stipule :

- Interdiction des bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir de postes de radio, magnétophones ou encore des pétards et feux d'artifice,
- Interruption des travaux susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de l'intensité sonore et des vibrations transmises, de 20 heures à 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente,
- Interdiction, à certaines heures, des travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou autres outils assimilables.

L'utilisation est autorisée exclusivement :

- les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Recommandations aux propriétaires d'animaux, en particulier de chiens :

- Prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
- Ne pas laisser divaguer les chiens et les tenir en laisse lors de leurs sorties quotidiennes.

Recommandations aux propriétaires de mobylettes :

Nous demandons aux utilisateurs de mobylettes de bien vouloir respecter la réglementation en vigueur concernant les échappements

Environnement

La décharge du Perthuis a été définitivement fermée. Bravo à tous pour le respect de ce lieu qui a été restitué à la Nature. Merci aux personnes qui ont bien voulu prévenir la Municipalité lors des tentatives de dépôts sauvages.

Nous profitons de cet article pour vous rappeler les heures d'ouverture de la déchetterie de Pontarlier (entrée vers l'usine d'incinération) : *valables du 1er avril au 30 septembre 1998*

lundi au vendredi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h
samedi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 18 h
dimanche : 9 h à 12 h



Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, le conteneur à verre est situé sur la place du village, vers la cabine téléphonique.

Les abords de la route d'accès au Perthuis ont été débroussaillés. Les friches qui envahissaient la route et la détérioraient rendaient la circulation dangereuse et le déneigement difficile. Des arbres à l'état sanitaire incertain ont été abattus et remplacés. Ces lieux devront être entretenus par les personnes qui en l'usage.

Les abords de l'école, du terrain de foot, de l'étang du Pont Rouge sont maintenant régulièrement entretenus. Notre village est ainsi plus accueillant. Toutefois, d'autres secteurs tardent un peu à retrouver un aspect acceptable. Aussi, merci de ne pas entreposer de matériaux sur le terrain communal. De même veillons à ne pas importuner nos voisins par des dépôts de toutes sortes (piles de bois, carcasses dignes du musée), même s'ils sont sur une propriété privée.

Le droit est une chose, l'éducation et le respect de chacun en sont d'autres.

Rappel : Nous nous permettons de reproduire l'article paru dans le bulletin municipal de 1997, toujours d'actualité.

Utilisation des terrains communaux

La commission « environnement » a constaté que les terrains communaux situés dans le village sont fréquemment « squattés » par les particuliers qui y déposent leurs matériels. Des dépôts « provisoires » qui durent souvent très longtemps. Nous rappelons que l'utilisation des terrains communaux à des fins personnelles est interdite. Une utilisation ponctuelle pourra être autorisée, à titre exceptionnel, après accord de Monsieur le Maire. Nous demandons à ces utilisateurs de faire le nécessaire pour libérer les terrains rapidement. Par la même occasion, les terrains privés pourront également être allégés de toutes ces « petites choses ». Le village en sera plus accueillant.

Avez-vous tenu compte de nos recommandations ?

Enfin, merci aux membres de la commission environnement qui réfléchissent, proposent et parfois aiguillonnent. Nous déplorons toutefois que, chutes de neige importantes obligent, la journée environnement prévue le samedi 18 avril ait dû être annulée. Après les 20 degrés du mois de mars, 20 cm de neige !! Quelle histoire ... La balayeuse a été remplacée par le chasse-neige.

Journée Environnement du 09 mai 1998

En ce matin printanier, le rendez-vous avait été fixé pour neuf heures. Et ils étaient là, groupés sur la place du village, déterminés, soutenus par quatre tracteurs et remorques venues en renfort pour l'occasion.

Une trentaine de bénévoles s'était rassemblée, bien décidée à jumeler, en cette journée de l'Europe, civisme et environnement. Chacun s'attela à sa tâche : nettoyer le village pour une partie, ramasser les monstres pour une autre.

Ainsi, toute la journée, armés de balais, de pelles, de seaux ou de serpes, ils nettoyaient, brûlèrent arbustes et ronces envahissantes, ramassèrent et empilèrent bouteilles, plastiques, papiers et autres déchets qui aboutirent à la déchetterie. Par groupes de quatre à six personnes, ils assaillirent différents points stratégiques : centre du village, nouveau lotissement, route de « travier », lac du « Pont Rouge ».

Enfin, jugeant leurs objectifs atteints, les groupes se retrouvèrent en début de soirée pour partager impressions et moment de détente autour d'un verre bien mérité !

Le bilan de cette journée ne se limite pas au décompte des courbatures de chacun, mais soulève de nombreux points positifs :

- des mètres cubes de déchets non biodégradables ne souilleront plus la nature.
- notre budget communal n'aura pas à supporter des frais supplémentaires : imaginez la main d'oeuvre et l'argent nécessaires pour effectuer le travail que ces bénévoles ont réalisé. Les impôts locaux en seront d'autant plus allégés.
- la participation de volontaires de différents quartiers, de tous âges, a permis de consolider des liens d'amitié et de solidarité au sein du village, mais aussi de sensibiliser au civisme et à la protection de la nature.

Nous avons pu constater que les déchets amoncelés représentaient un volume plus faible par rapport aux années précédentes. Conséquence des journées environnement qui se renouvellent chaque année et attitude plus citoyenne de la part de chacun d'entre nous entraînent progressivement des résultats positifs.

Et pour que cette journée ne reste pas qu'un bon souvenir, concluons par une petite leçon d'éducation civique !

- ne jetons pas nos papiers, sacs plastiques, emballages ou mégots de cigarettes dans la nature mais plutôt dans les poubelles réservées à cet effet.
- après une pause pique-nique, emballons nos déchets, pour les déposer dans une poubelle et vérifions que l'endroit est tenu propre pour le suivant.

Pascal et Anne Marguet.

Etat Civil

du 16 mai 1997 au 10 mai 1998

Naissances

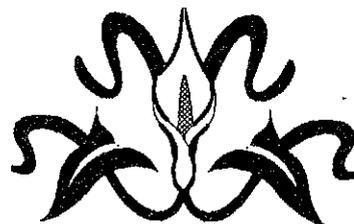
5 juillet 1997	Julia CLERC	fille de Mr et Mme Eric CLERC 7 rue des Jonquilles
22 septembre 1997	Mathieu BARILLOT	fil de Mr et Mme Jean-Pierre BARILLOT 2 impasse de la Carrière
2 octobre 1997	Jordan MELLINAS	fil de Mr et Mme MELLINAS 29 rue de la Louvière
16 octobre 1997	Tanguy et Amélie BEPOIX	enfants jumeaux de Mr et Mme Joël BEPOIX 11 rue du Levant
31 octobre 1997	Fanny MORDELET	fille de Mr et Mme Laurent MORDELET 16 impasse de la Douraize
10 avril 1998	Léo HAYOTTE	fil de Mr et Mme Thierry HAYOTTE 2 rue du Stade
1er mai 1998	Antoine DE SOUSA	fil de Mr et Mme Arlindo DE SOUSA 8 impasse de la Douraize

Mariage

13 décembre 1997	Sandrine BAVEREL et Benjamin GARDAVAUD
------------------	---

Décès

26 mai 1997	Marie JOUFFROY épouse de Jules JOUFFROY
31 janvier 1998	Roger POBELLE
4 mai 1998	Yves POUX



En raison d'un malentendu avec le journal, l'article suivant, concernant le décès de Monsieur Roger POBELLE, n'a pu paraître dans l'Est Républicain en temps voulu:

Le Doyen du village nous a quittés.

Hospitalisé depuis le mois d'octobre, Roger POBELLE s'est éteint dans sa 95ème année. Il est né à Pissenavache (Commune de Bians les Usiers) le 16 septembre 1903.

Il eut un parcours varié mais toujours marqué par le devoir. Il fût d'abord commis de culture puis, après son service militaire, il entra à la SNCF en qualité de lampiste.

Roger était un homme des bois, il connaissait la « côte » comme sa poche, il aimait cueillir les champignons mais surtout il fût un inconditionnel de la chasse de 16 à 92 ans. C'était un bon vivant et toujours prêt à rendre service. Il résida successivement à Houtaud et à Pontarlier, puis, l'âge de la retraite venu, en 1959, il s'installa à Vuillecin où il a vécu avec l'estime et la sympathie de tous. Célibataire, il était entouré par ses neveux et nièces qui lui rendaient visite régulièrement.

Bienvenue aux nouveaux habitants



Mr et Mme Thierry WENGER
Mme Marielle MERCADIER
Mr Joël PECCLET
Mr Michel VALLI
Mr Alain BERTRAND
Mr Denis CHABRAND
Mr et Mme Fabrice LEBOEUF
Mr et Mme MELLINAS

1 impasse de la Douraize
1 rue du Pont Rouge
3 rue de Pontarlier
6 rue de Traverse
6 rue de Traverse
8 rue de Pontarlier
7bis rue de Pontarlier
29 rue de la Louvière

Informations diverses

Locations des salles

Deux salles sont disponibles à la location sur la Commune :

- La salle de Mairie :
pour apéritif, goûter, repas (environ 50 personnes). Pour tous renseignements et pour la location, s'adresser à Madame Michèle LAMBERT au 03.81.39.61.72.

- La maison forestière :
pour pique-nique, s'adresser à Madame Bernadette PALATIN au 03.81.39.36.60.



Vote

Lors des scrutins des 15 et 22 mars, nous avons constaté que de nombreux électeurs se présentaient sans leur carte d'électeur, surtout les habitants du village depuis de longue date, habitude prise à l'époque où le village ne comptait que 200 âmes.

Aujourd'hui, pour faciliter le travail des scrutateurs et pour vous éviter d'attendre, merci de vous munir de votre carte d'électeur lors des prochains scrutins.

Toutefois, le plus important est de voter, de nombreux peuples n'ont pas cette liberté et nous l'envient.

Inscriptions sur les listes électorales

La nécessité d'assouplir la procédure d'inscription sur les listes électorales est apparue au printemps 1997 lorsque de nombreux jeunes, qui n'avaient pas demandé leur inscription lors de la révision de fin 1996, n'avaient pu participer aux élections législatives anticipées.

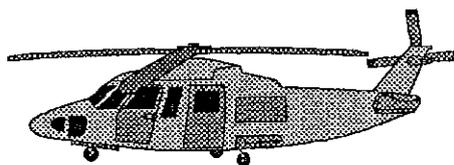
Aujourd'hui, s'inscrire sur les listes électorales est en théorie obligatoire bien que la non-inscription reste sans sanction. Cette auto-exclusion civique met profondément en cause la participation de tous à la vie démocratique. C'est pour remédier à cette situation que le Sénat a adopté un projet de loi qui institue un mécanisme d'inscription d'office pour les jeunes gens parvenus à l'âge de la majorité.

Le dispositif initial prévoyait que les commissions administratives chargées de réviser les listes recevraient de l'INSEE la liste des personnes âgées de 18 ans établie à partir des fichiers de la sécurité sociale et du service national. Or, force est de constater que ceux-ci présentent de

graves lacunes : les premiers ne font pas apparaître la nationalité et les seconds ne recensent que les garçons. Le Sénat a donc décidé de fixer la mise en oeuvre du projet de loi au 1er janvier 1999, c'est à dire dès que le recensement en vue du service national sera généralisé à tous les Français des deux sexes.

Aussi, et bien que le secrétariat de Mairie reçoive en fin d'année une liste des personnes susceptibles d'être inscrites automatiquement à leur majorité, il convient, pour l'instant de se présenter aux permanences de Mairie.

Il est rappelé que la révision des listes électorales s'effectue chaque année, au mois d'octobre-novembre et que les inscriptions peuvent être reçues toute l'année, une permanence exceptionnelle étant assurée pour les retardataires le 31 décembre. Les personnes atteignant leur majorité, ou les nouveaux habitants de Vuillecin, doivent ainsi s'ils souhaitent voter, se présenter munis d'une pièce d'identité au secrétariat de Mairie. Les inscriptions prises au cours de 1998 permettront aux personnes de voter dès mars 1999.



Recensement militaire

Le Décret 98-180 du 17 mars 1998 concerne le recensement qui continue d'être accompli à la mairie du domicile des jeunes gens. Tous les Français sont tenus, entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant, de souscrire une déclaration mentionnant leur état civil, leur domicile et résidence, leur situation de famille, scolaire, universitaire ou professionnelle, notamment en vue de leur participation à l'appel de préparation à la défense et, le cas échéant, de leur appel sous les drapeaux.

Les renseignements fournis sont portés par le Maire sur une notice individuelle dont le modèle est fixé par l'administration. Les personnes qui auraient été omises sur la liste de recensement sont inscrites, dès la découverte de l'omission.

Ainsi les jeunes garçons :

- nés en janvier, février, mars 1981 et 1982 doivent s'inscrire au cours du mois d'avril 1998,
- nés en avril, mai, juin 1981 et 1982 doivent s'inscrire au cours du mois de juillet 1998,
- nés en juillet, août, septembre 1981 et 1982 doivent s'inscrire au cours du mois d'octobre 1998,
- nés en octobre, novembre, décembre 1981 et 1982 doivent s'inscrire au cours du mois de janvier 1999.

Avis aux conducteurs

Nous rappelons que la vitesse en agglomération est limitée à 50 km/h, et ce, dès les panneaux annonçant la localité...

VUILLECIN présente de nombreux points critiques quant à la circulation ; une faible allure limitera les dangers.

Soyez particulièrement vigilants au niveau

- des carrefours (respect des priorités),

- des entrées de village :

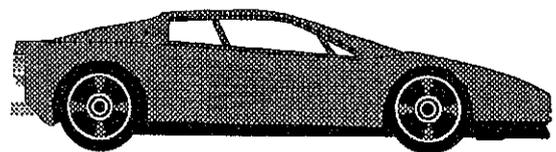
. côté Dommartin, avec des angles morts et une importante fréquentation d'enfants.

. côté Pontarlier, où la circulation de camions est importante et où des accidents sont très fréquents. N'oubliez pas qu'ici aussi, il y a des enfants...

- du périmètre de l'école, où la ligne droite favorise une vitesse injustifiée.

Enfin, n'oubliez pas que même sur un trottoir, la réaction d'un enfant est imprévisible.

Vigilance et prudence sont les gages de notre sécurité à tous.



ASLV : Titanic 2 ?

L'Association Sportive et de Loisirs de Vuillecin a 20 ans. En effet, elle a été créée en 1978 par quelques habitants de Vuillecin afin de renforcer les liens de la Communauté villageoise. Avec le foot, le tennis, la gym, un tournoi de tarot et une fête villageoise annuelle, l'ASLV semblait embarquée sur le bateau de l'avenir.

Mais, peu à peu, l'association a vu un grand nombre de ses adhérents ou bénévoles quitter le navire. Celle-ci a tout de même poursuivi sa traversée en gardant un rythme de croisière moins soutenu.

Au niveau sportif, il ne reste plus que le tennis puisque le foot s'est associé avec le village voisin de Dommartin en 1988 pour créer le FC Drugeon.

Le tennis, c'est environ une trentaine de badges de réservations vendus par an aux habitants du village et extérieurs sur un terrain qui demande aujourd'hui un petit « lifting ». Une demande d'aide financière avait été adressée à la Municipalité en 1995, mais en vain. Une nouvelle demande sera effectuée dans les années voire les mois qui viennent pour que le terrain de tennis ne devienne pas une épave exposée à l'entrée du village.

D'autres activités existent encore :

- Un tournoi de tarot annuel se déroule chaque premier ou deuxième samedi de Mars. Celui-ci n'est pas réservé aux « pro » du tarot mais il est ouvert à toute personne désirant jouer.

- Un loto, réservé uniquement aux enfants, leur permet de passer une après-midi agréable. Je remercie d'ailleurs les personnes qui ont aidé Madame LAMBERT à acheter les lots.

De plus l'ASLV remercie la Municipalité pour l'aide financière qu'elle lui apporte tous les ans. Mais elle regrette qu'elle ne se soucie guère de son évolution.

Par ailleurs, le 27 mars 1998, l'ASLV s'est réunie pour son assemblée générale. 4 personnes seulement étaient présentes (4 membres du conseil d'administration). L'ASLV est très déçue, ainsi que son Président, de voir cette association partir à la dérive...

... Elle lance donc sa dernière fusée de détresse aux habitants de Vuillecin, à la Municipalité, pour leur signaler qu'une prochaine réunion (assemblée générale extraordinaire) se tiendra courant mai (une feuille d'invitation sera déposée dans chaque boîte aux lettres du village) afin de savoir si cette association doit continuer ou non. C'est à vous de décider...



Le bateau ASLV est en perdition mais il n'a pas encore coulé !

Quelques grains de motivation, un doigt de responsabilité de chacun et un peu de temps peuvent encore détourner cette embarcation d'un terrible naufrage.

Ensemble réagissons !

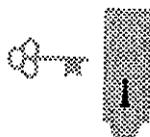
Le Président.
J-N Jeannin

Action Catholique des Enfants (ACE)

Fabien, Mickaël et Pierre nous racontent quelques péripéties des trois jours de « Réco » passés avec d'autres clubs de leur âge dans une colonie perdue en forêt, entre Gilley et Orchamps-Vennes, les 18, 19 et 20 avril derniers.

Ils nous font découvrir les chemins de l'ACE, chemins de solidarité et de tolérance, chemins du savoir vivre et s'amuser ensemble, chemins enfin qui lient morale laïque et valeurs religieuses.

« Samedi 18 avril 1998 :



Nous sommes arrivés à la colo et qu'est-ce qu'il a fallu qu'on fasse ? Aller chercher la clé du dortoir dans la forêt où elle était cachée ! On a pris un raccourci pour revenir et on a pu enfin visiter notre chambre. Ensuite, on a cassé la croûte.

Pour se présenter et mieux se connaître, les animateurs nous ont demandés de préparer un « générique » sous la forme d'une petite pièce de théâtre. On a fait à manger (des crêpes, du jambon et de la confiture), après, on a fait la vaisselle et tout et tout. La veillée a commencé. Pour se présenter, on a simulé, avec nos rollers, une course de patinage de vitesse, ça a bien marché. On a fait d'autres jeux (jeu de mimes, jeu du tabou, etc.), on a chanté, on s'est couché ... tard (chut !).

Dimanche 19 avril : On s'est levé à 7 h 30. On a préparé le petit déjeuner, c'était délicieux. On a fait la vaisselle et nettoyé notre coin, puis on a fait un grand jeu sur les droits des Enfants. Il y avait cinq stands, les équipes étaient mélangées.

L'après-midi, nous avons fait un jeu de piste dehors, dans la neige : il fallait trouver un sujet correspondant à quelque chose que nous avons fait en club dans l'année. Nous devions le mimer à la veillée. Thomas et Nicolas du club de Nods étaient dans notre équipe. Nous avons décidé ensemble de mimer une séance de club où nous décidons d'aller à la piscine. La veillée a commencé à 9 h, notre sketch a bien marché et ceux des autres aussi. Jacques, un animateur qu'on surnommait Al, a fait aussi des sketches rigolos, puis on a dansé jusqu'à minuit, en faisant les fous, en passant sous un balai, en faisant des chaînes et des tunnels. Après, on a fait le cirque dans les chambres jusqu'à tard ... ou tôt (chut!...) surtout que le club des *filles fatales* de Deluz était dans le même couloir.

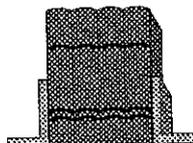
Lundi 20 avril : On s'est réveillé vaseux. On a pris notre douche puis on a déjeuné. Nous nous sommes rassemblés à 10 h, on a encore chanté le chant des Triolos (beurk!). Ensuite, on a fait, sur une affiche, le bilan de la Réco (ce qui nous a plu, ce qui ne nous a pas plu). On a écrit pourquoi est-ce qu'on aimait l'ACE (faire des jeux, connaître d'autres clubs).

Gilbert nous a expliqué le principe de l'ACE : on essaie de vivre comme dans l'évangile. Puis on a mangé et fait le ménage pour que les suivants trouvent une colo propre. Avant de se séparer, on a fait les fous dans la neige une dernière fois, puis on a demandé l'adresse des filles. »

Avis aux lecteurs

Pour des raisons de disponibilités

La bibliothèque n'est plus ouverte le mercredi



Depuis le 11 avril 1998

La permanence est assurée le Samedi

de 14 h 30 à 16 h 30.

Par Mesdames Carlier, Adenot et Brulebois

Après de nombreuses années de disponibilité au sein de la bibliothèque, Madame Bernadette Palatin a dû, pour des raisons professionnelles, renoncer à sa participation. Nous le regrettons bien.

Nous la remercions très chaleureusement pour son aide et lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Par ailleurs, Madame Adenot, nouvelle habitante de Vuillecin, est venue nous rejoindre. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous vous demandons de lui réserver votre meilleur accueil.

Suite à l'exposition « Vuillecin d'hier et d'aujourd'hui », nous avons pu réunir toutes les photos (environ 400) et les textes dans un format A4 de 317 pages.

Un devis a été établi par CCT, Madame Pierre, rue de la Louvière à Vuillecin. Le coût de revient de la brochure complète serait de 1 950 Frs.

Si vous êtes intéressés par cet ouvrage, vous pouvez nous contacter :

Monsieur ou Madame Brulebois Pierre, 03.81.46.65.15.

Jacqueline Brulebois

Visite des Entreprises

FERRARI

Historique

- 1958 : Création à Pontarlier de l'Entreprise par Monsieur Louis Ferrari puis en 1996, transformation de la société en SARL.
- 1979 / 1980 : Achat de terrain sur la Commune de Vuillecin et construction de l'usine de blocs.
- 1989 / 1991 : La société est transformée en SA.
La société est détenue à 51 % par « HCB ciments et bétons » (actionnaire suisse et 49 % par STURM (actionnaire français)
- avril 1997 : Déménagement de l'atelier de préfabrication et du siège social à Vuillecin.
- 1997 : Reprise de la fabrication des panneaux MAGMUR (ex activité APV).

Activités de l'entreprise

Actuellement, la société emploie 28 salariés dont :

- 8 personnes à l'usine de blocs,
- 8 personnes à l'atelier de préfabrication,
- 5 chauffeurs,
- 7 administratifs dont une femme de ménage à temps partiel.

La première activité des Ets Ferrari est la fabrication de blocs de béton (parpaings), d'hourdis ciments, de pavés, grilles gazon et bouchons, bordures. Cette fabrication est faite par l'usine qui est entièrement automatisée.

La deuxième activité consiste en :

- la fabrication de produits en béton de petites séries (appuis de fenêtres, prélinteaux, linteaux, bordures, dés de clôtures, chapeaux de piliers, couvertures de mur, regards...),
- la fabrication de planchers béton, bois ou fricker,
- la fabrication de panneaux MAGMUR.

La société Ferrari propose également quelques produits de négoce (aciers, treillis, ciment...) et assure, à la demande, le transport des produits sur chantiers.

Les principaux clients sont les entreprises régionales et les négociants. La société commercialise aussi ses produits sur la Suisse.

Ferrari a réalisé, en 1997, un chiffre d'affaires de l'ordre de 24 000 000 Frs pour 52 000 tonnes de produits usine et 110 000 ml de poutres.

Carrelage Prince

L'entreprise Prince Jean-Claude, dont le siège social se situait à la Cluse et Mijoux, a été créée le 1er avril 1979 avec pour activité :

- la pose de carrelage,
- la pose de cheminée,
- la façon de chape traditionnelle.

Elle comptait alors à son actif un apprenti.

C'est une entreprise qui a su se développer en fonction de la demande du marché actuel.

En 1992, elle a transféré son siège aux Champs Vernier à Vuillecin. A cette date, l'entreprise Prince Jean-Claude devenue Carrelage Prince depuis le 16 novembre 1997, emploie 12 salariés dont 2 apprentis.

Son activité a progressé vers diverses branches, entre autre :

- la vente de carrelages, cheminées, granits, modulos, meubles de salle de bain, parquets, moquettes, revêtements plastiques avec ouverture d'une exposition aux Champs Vernier à Vuillecin.
- agréée IP 88 pour façon de chape autolissante en neuf et rénovation.

Préfabéton APV armatures SFCA

Ces trois sociétés sont issues de l'entreprise Magnenet. Elles ont leurs bureaux aux mêmes endroits, rue du Pont Rouge (dans les locaux Elec 2000).

Préfabéton

Créée en 1996, cette société a repris les activités des anciens établissements APV. Elle commercialise les panneaux de béton nécessaires à la réalisation de maisons préfabriquées dont elle détient les brevets. C'est l'entreprise Ferrari, nouvelle propriétaire des ateliers APV, qui confectionne ces panneaux.

De pratiquement nulle au départ, la production est passée à 9 000 m² de panneaux en 1997. On prévoit 12 000 m² en 1998 faisant ainsi passer le nombre d'emplois de 4 à 6.

L'atelier travaille en capacité maximum.

APV armatures

Cette entreprise fabrique et commercialise des armatures métalliques destinées au bâtiment.

L'atelier situé autrefois à Vuillecin a déménagé à Pontarlier, les établissement Ferrari ayant acheté le bâtiment.

Toutefois, cette société souhaite ardemment revenir sur la Commune, dans la zone artisanale. Elle emploie au total 20 personnes.

SFCA

Cette société a les mêmes activités qu'APV armatures. Le département du Jura reste son secteur de vente, les ateliers principaux étant situés à Lons-le-Saunier. L'effectif de cette entreprise atteint 20 personnes.

Mr Pierre Brulebois

Il a décidé de voler de ses propres ailes. Agent commercial, il vend du mobilier de bureau pour les collectivités, l'hôtellerie et les commerces. Vous pouvez le contacter à son domicile. Nous lui souhaitons pleine réussite.

Elles nous ont quittés...

Garage Harry au Pont Rouge

Il a fermé ses portes. Les locaux sont occupés par l'entreprise de travaux publics Combette.

Haut-Doubs récupération

L'activité a été reprise par la société Sorépa à Sausheim.

Réalisations et Projets

Lotissement

1997 a été l'année de l'achèvement du lotissement commencé en 1993 : construction de nombreux pavillons, finition de la voirie. Les plantations d'arbustes d'ornement ont été réalisées à l'automne par l'entreprise Jean MICHEL. Avec les aménagements des lots assurés par les résidents, suivant les goûts de chacun, ce quartier devient un lieu privilégié que les cris des enfants égalaient.



L'aire de jeu, contiguë à cette zone, a été aménagée. Les broussailles ont été coupées par les services techniques de la Communauté de Communes de la Plaine d'Arlier. De la terre a été étendue.

C'est désormais à vous de jouer, les enfants.

Assainissement et adduction d'eau rue de Fontenelle et du Vieux Chalet

Ce secteur était desservi en eau de façon empirique et l'assainissement inexistant. Tout raccordement futur devenait une gageure. L'ensemble des travaux, quasiment terminés, sont financés par les budgets 1997 et 1998.

Abords de l'église

Depuis longtemps, le mur, la terre, les arbres arrivent sur la route principale. Les épines servent de décorations. Suite aux travaux du clocher qui ont occasionné des dégâts sur le terrain voisin, la commission travaux, après visite des lieux, a proposé l'aménagement de ce secteur. Cette proposition, retenue lors du vote du budget, sera réalisée prochainement.

Réservoir rue de Fontenelle

C'est l'ancienne réserve d'eau du village, laissée à l'abandon. Les arbres ont poussé sur le dôme, le mur s'écroule. Il est bon d'entretenir ce patrimoine d'autant plus utile qu'il constitue une réserve d'eau considérable, gratuite puisque alimentée par les sources, intéressante car répertoriée par les pompiers comme point d'eau (objet d'une manoeuvre-repérage en septembre 1997) et enfin agréable puisqu'elle alimente la fontaine située rue principale. Ce sont les employés du service technique qui assureront ces travaux.

Un nouveau clocher à Vuillecin

Depuis longtemps déjà, la toiture de notre clocher présentait des signes de vétusté, la dernière réparation ayant eu lieu en 1954.

En automne 1997, la Commune a entrepris sa restauration complète qui avait été étudiée par l'équipe municipale précédente.

L'entreprise Chopard Jean-François a été chargée des travaux de rénovation : charpente et couverture en tuiles vernissées, comme le sont les clochers comtois.

La zinguerie a été réalisée par Monsieur Emmanuel Comte de l'entreprise Grillon et un nouveau coq a été confectionné par les Ateliers d'Art Français à Paris.

Le 11 janvier 1998, le village réuni a assisté et fêté, selon la tradition, la remise en place d'un nouveau coq sur notre clocher flambant neuf, après sa bénédiction par l'Abbé Bonnet. A l'intérieur du coq a été placé un parchemin qui pourra indiquer aux générations futures la date de l'événement, le nom du Maire, celui du Prêtre, le nombre d'habitants, le nom des entreprises ayant réalisé les travaux, le nombre d'exploitations agricoles et le nombre d'élèves de l'école.

Nombreuses étaient les personnalités présentes à cette cérémonie : Monsieur André Cuinet, Maire de Pontarlier et Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur Jean-François Ligier, Président de la Communauté de Communes de la Plaine d'Arlieu, Messieurs les Maires des Communes voisines, réunis autour de la Municipalité de Vuillecin.



Le champagne a coulé à flots dans la salle de convivialité de l'école, où tous nos concitoyens étaient invités. De nombreuses photos de cette cérémonie ont été réalisées par Monsieur Marcel Marguet et ont été exposées en Mairie.

Après toutes ces réjouissances, il faut tout de même parler du coût de cette réalisation.

Rappelons que le travail a été réalisé pour une somme de 195 600 Frs HT en mentionnant les participations financières prises par le Conseil Régional à 10 %, le Conseil Général à 13 %, la Direction des Affaires Culturelles 20 %. Le solde restant à la charge de la Commune se chiffre à 111 500 Frs HT.

Construction d'une piste forestière au « Paquis aux boeufs »

L'exploitation des parcelles de forêt de 1 à 11 côté St Lazare est difficile. La réalisation de cette piste, à la lisière de la forêt, derrière la ferme de St Lazare, va valoriser cette partie de forêt et éviter des dégâts aux terrains cultivables lors d'exploitation. Cette piste est financée par la coupe de feuillus sur les terrains communaux.

Diagnostic général du réseau assainissement

De nombreux problèmes se posent concernant ce réseau :

- pollution du Drugeon par les eaux usées qui s'y déversent,
- mélange eaux usées / eaux pluviales du fait de mauvais raccordements,
- inexistence des réseaux dans certains secteurs,
- non raccordement des usagers.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de ce problème complexe, il convient de dresser une cartographie et de lister les dysfonctionnements, afin de prendre les dispositions qui s'imposent.

Le montant de cette étude approche les 200 000 Frs. Elle sera financée par des subventions à hauteur d'environ 80 %. L'appel d'offre afférent à cette étude sera lancé dès confirmation des subventions.



Recherche systématique des fuites sur le réseau d'eau

L'eau est un élément qui devient chaque jour davantage précieux.

Nous constatons, sur notre réseau, un taux de perte important, de l'ordre de 31 %. C'est à dire que pour 100 m³ d'eau qui sortent quotidiennement du réservoir de la côte, seulement 69 arrivent jusqu'à nos habitations, soit une perte de 31 m³ par jour.

Nous allons donc faire réaliser par la société KOEHLER un contrôle de l'ensemble des réseaux (village + fermes). Le montant de cette recherche sera approximativement de 7 000 Frs pour deux jours d'intervention durant le mois de mai. Il faudra évidemment, par la suite, procéder aux réparations des fuites détectées.

Raccordement au réseau de la zone artisanale

Le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement va être lancé dans la rue du Pont Rouge.

Ce projet concerne l'une des dernières zones de Vuillecin non raccordée. Il se justifie par la future extension de la zone artisanale, ainsi que par l'intérêt écologique concernant la sauvegarde de la nappe phréatique.

Les travaux seront destinés :

- à raccorder en eau de façon conséquente les habitations existantes, ainsi que toutes les entreprises non reliées jusqu'alors, avec la mise en place éventuelle d'un poteau incendie.
- à installer le réseau d'assainissement destiné à toutes les constructions existantes qui seront par conséquent connectées au collecteur desservant la station d'épuration. Actuellement, les rejets sont « sauvages ».

Les travaux seront financés, pour moitié par la Commune, l'autre moitié étant pris en charge par la Communauté de Communes de la Plaine d'Arlier.

Devis estimatif de ces travaux : 930 000 Frs

La zone sportive sous un nouveau jour ...

L'aménagement définitif de la rue du Stade sera bientôt réalisé.

Les trottoirs, ainsi que les accès aux terrains de sport vont être prochainement enrobés. Ceci afin de permettre, d'une part, une meilleure desserte piétonnière du lotissement du Levant, d'autre part de favoriser le stationnement des véhicules lors des manifestations sportives.

Le tout dans de meilleures conditions de sécurité.



C.C.P.A

C'est un établissement public de coopération intercommunale, à fiscalité propre, regroupant plusieurs Communes.

La Communauté de Communes de la Plaine d'Arlier est formée des Communes de Chaffois, Houtaud, Dommartin, Ste Colombe et Vuillecin.

Compétences

La CCPA exerce de plein droit, aux lieu et place des Communes membres, pour la conduite d'action d'intérêt communautaire, des compétences obligatoires relevant de chacun des deux groupes suivants :

- aménagement de l'espace (extension d'une zone artisanale à Vuillecin, création d'une zone commerciale sur les territoires de Dommartin / Houtaud),
- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté (création de pépinière d'entreprise, usines relais, ZAC...).

La CCPA doit, par ailleurs, exercer dans les mêmes conditions, une ou plusieurs compétences optionnelles. Celle de la CCPA porte sur la protection et la mise en valeur de l'environnement et plus particulièrement la mise en oeuvre d'opérations pratiques et de tout moyen dans l'optique d'assurer le respect de la protection et de la gestion de la ressource en eau de la nappe phréatique de la Plaine d'Arlier.

La compétence « Services Techniques » est venue s'ajouter à cette première compétence optionnelle.

Fiscalité

Une fiscalité propre et la perception de dotations d'Etat (DGF, DDR, DGE) permet de faire face aux frais de fonctionnement et aux réalisations de la CCPA dans un esprit de solidarité communautaire.

Le Service Technique

En 1997, chaque Commune de la CCPA, confrontée à des problèmes organisationnels, a décidé de créer un service technique commun. Le but est de partager les hommes et le matériel pour obtenir un service dynamique, efficace et économique.

Les employés sont Messieurs Gervais Pergaud (ex employé de la Commune de Houtaud), Didier Vuittenez et Samuel Guy, embauchés à l'occasion de cette création, auxquels viendra s'ajouter prochainement un emploi-jeune avec une spécificité environnement.

L'atelier, situé à Houtaud, 6 rue des Iris, leur permet de stocker estafettes, camionnette, tracteur et remorque, souffleuse et tondeuse.

Chaque Commune utilise ce service suivant une répartition d'heures définie en commun. Chacune est libre de l'utilisation qu'elle fait du service technique (dénivellement, gestion des salles communales, rénovation tapisseries...).

En fin de mois, un bilan est dressé. Toute demande d'intervention fait l'objet d'un bon de travail particulier.

La Forêt

La forêt communale a une superficie de 160 ha numérotée de 1 à 24 comportant :

- 56 % d'épicéas,
- 31% de sapins,
- 13% de feuillus.

Recettes des ventes de bois

Année	Nombre de m3 vendus	Recettes
1989	1 346	441 358 F
1990	1 263	403 835 F
1991	1 367	406 804 F
1992	1 708	505 066 F
1993	1 997	461 617 F
1994	1 788	482 767 F
1995	1 198	316 200 F
1996	1 117	283 452 F
1997	952	346 466 F

Le potentiel moyen actuel d'exploitation forestière est de 1 325 m3 pour le plan ONF actuellement en cours.

Le Conseil Municipal, en accord avec les agriculteurs, décide de soumettre à l'ONF une partie du communal pour une superficie de 75 ha. L'ONF pourra gérer plus efficacement les bois.

Le comptage fait apparaître un volume de :

- 3 500 m3 de chêne / tilleul,
- 2 800 m3 de hêtre / fruit,
- 1 500 m3 d'épicéa,
- 700 m3 de frêne,
- 280 m3 de divers,
- 180 m3 d'érable.



La Commune et l'ONF s'engagent à faire du sanitaire (coupe de bois sec ou dépérissant).

Recettes

Année 1996 : 5 340 F

Année 1997 : 58 190 F

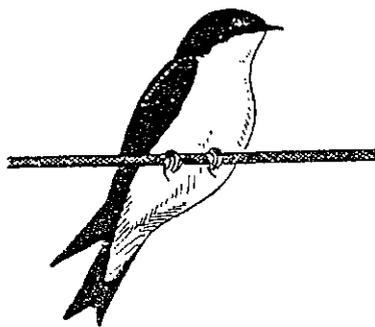
Les Garants des coupes de bois.

Les trois hirondelles de Vuillecin

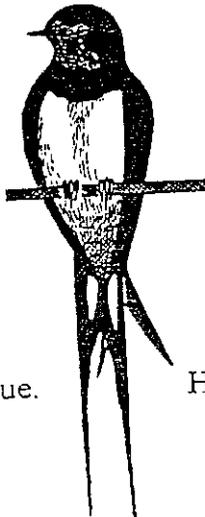
Certains événements naturels se renouvellent chaque année avec la précision d'une horloge suisse. On se prend même à les attendre avec impatience si, par hasard, ces derniers arrivent avec un peu de retard par rapport à l'année précédente. Il en est donc ainsi pour la floraison des jonquilles qui tapissent le sol de nos forêts ou pour la première neige de l'année. J'éprouve un sentiment tout particulier pour le retour des hirondelles. Ce retour s'accompagne en effet, généralement, du retour de nombreux oiseaux migrateurs ainsi que celui, pas toujours marqué, des beaux jours. Notre commune peut s'enorgueillir d'accueillir trois espèces différentes de ces charmants volatiles.

Deux d'entre elles sont visibles dans le village : leur ballet aérien printanier, leurs nids construits en boue et leur rassemblement sur les fils de l'été en font des oiseaux bien connus, et appréciés des gens du village. L'hirondelle de fenêtre niche dans les étables, sous les toits et en particulier au coin des fenêtres : son nid ressemble à un « igloo » renversé, un trou de quelques centimètres suffit aux oiseaux pour pénétrer dans le nid. Cette espèce se reconnaît à son ventre blanc pur et à sa queue fourchue. Sa cousine, l'hirondelle rustique (ou de cheminée) niche spécifiquement dans les étables. Son nid en terre sèche mélangée à des brins d'herbe (véritable « béton armé ») est complètement ouvert sur le dessus : on peut donc observer à loisir le développement des oisillons (Attention cependant de ne pas la nichée !). Cet oiseau se reconnaît à sa longue queue très effilée et fourchue, le dessous du corps est roux pâle avec une gorge rouge brique, bien visible lorsque l'animal est perché.

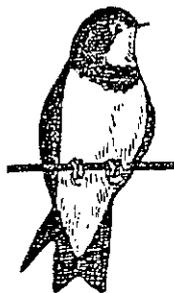
Il existe donc une troisième espèce d'hirondelle qui niche sur la commune de Vuillecin. Cet oiseau, appelé hirondelle de rivage, est un peu plus petit et plus discret que ses deux cousins. Il possède la particularité de nicher dans des petits terriers creusés dans le sable. On le trouve plus rarement perché que ses deux collègues mais on peut le différencier des deux autres (avec un peu d'attention) par son dos brun (et non noir) par son ventre blanc et surtout par son petit collier brun qu'il porte sur la gorge. Il niche en colonie : il n'est pas rare de voir plus de cinquante nids au même endroit. Sur la commune, la colonie se situe dans les tas de sable près du Pont Rouge. C'est la colonie d'hirondelles de rivage la plus haute de Franche-Comté. A l'aide d'une paire de jumelle, on pourra observer les adultes aller et venir devant la colonie et parfois rentrer dans un trou afin de nourrir leurs petits. A l'automne, nos trois espèces d'hirondelles se rassembleront pour partir vers de lointains pays d'Afrique. Cela fait aussi partie de ces événements naturels que l'on revoit chaque année à la même époque : j'en suis quitte pour attendre pendant quelques mois leur retour mais il reste toujours le souvenir de leurs ballets aériens et des beaux jours ...



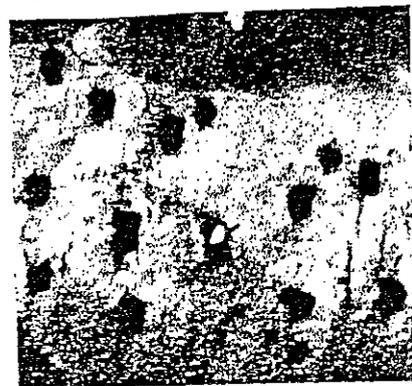
H. de fenêtre.
Dessins d'après La Hulotte.



H. rustique.



H. de rivage et colonie.



P. MARGUET.

Elévation

Au-dessus des étangs, au-dessus des vallées,
Des montagnes, des bois, des nuages, des mers,
Par-delà le soleil, par-delà les éthers,
Par-delà les confins des sphères étoilées,

Mon esprit, tu te meus avec agilité,
Et, comme un bon nageur qui se pâme dans l'onde,
Tu sillones gaiement l'immensité profonde
Avec une indicible et mâle volupté.

Envole-toi bien loin de ces miasmes morbides ;
Va te purifier dans l'air supérieur,
Et bois, comme une pure et divine liqueur,
Le feu clair qui remplit les espaces limpides.

Derrière les ennuis et les vastes chagrins
Qui chargent de leur poids l'existence brumeuse,
Heureux celui qui peut d'une aile vigoureuse
S'élancer vers les champs lumineux et sereins ;

Celui dont les penses, comme des alouettes,
Vers les cieus le matin prennent un libre essor,
- Qui plane sur la vie, et comprend sans effort
Le langage des fleurs et des choses muettes !

Charles Baudelaire

